ElectionsManitoba

ANNUAL REPORT 2006

Elections Manitoba

An independent office of the Legislative Assembly

December 17, 2007

The Honourable George Hickes
Speaker of the Legislative Assembly
Room 244 Legislative Building
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Dear Mr. Speaker:

I have the honour of submitting to you my annual report on the activities of Elections Manitoba for the 2006 calendar year. This report is submitted pursuant to subsection 32(1) of *The Elections Act* and subsection 99(1) of *The Elections Finances Act*. In accordance with subsection 32(5) of *The Elections Act* and subsection 99(2.1) of *The Elections Finances Act*, annual reporting under these statutes have been combined.

The applicable legislation states that the Speaker shall lay the report before the Legislative Assembly forthwith if the Assembly is in session or, if not, within 15 days after the beginning of the next session.

Pursuant to subsection 32(4) of *The Elections Act* and subsection 99(3) of *The Elections Finances Act*, an annual report that contains recommendations for amendments to these Acts stands referred to the Standing Committee on Legislative Affairs for consideration of those matters. Furthermore, these subsections provide that the Committee shall begin its consideration of the report within 60 days after the report is laid before the Assembly.

Respectfully yours,

RBalasko

Richard D. Balasko
Chief Electoral Officer

Main Floor, 120-200 Vaughan Street, Winnipeg Manitoba R3C 1T5 (204) 945-3225
Toll Free in Manitoba 1 (866) 628- 6837 Fax (204) 945-6011
E-mail: election@elections.mb.ca Website: www.electionsmanitoba.ca

Organizational Chart

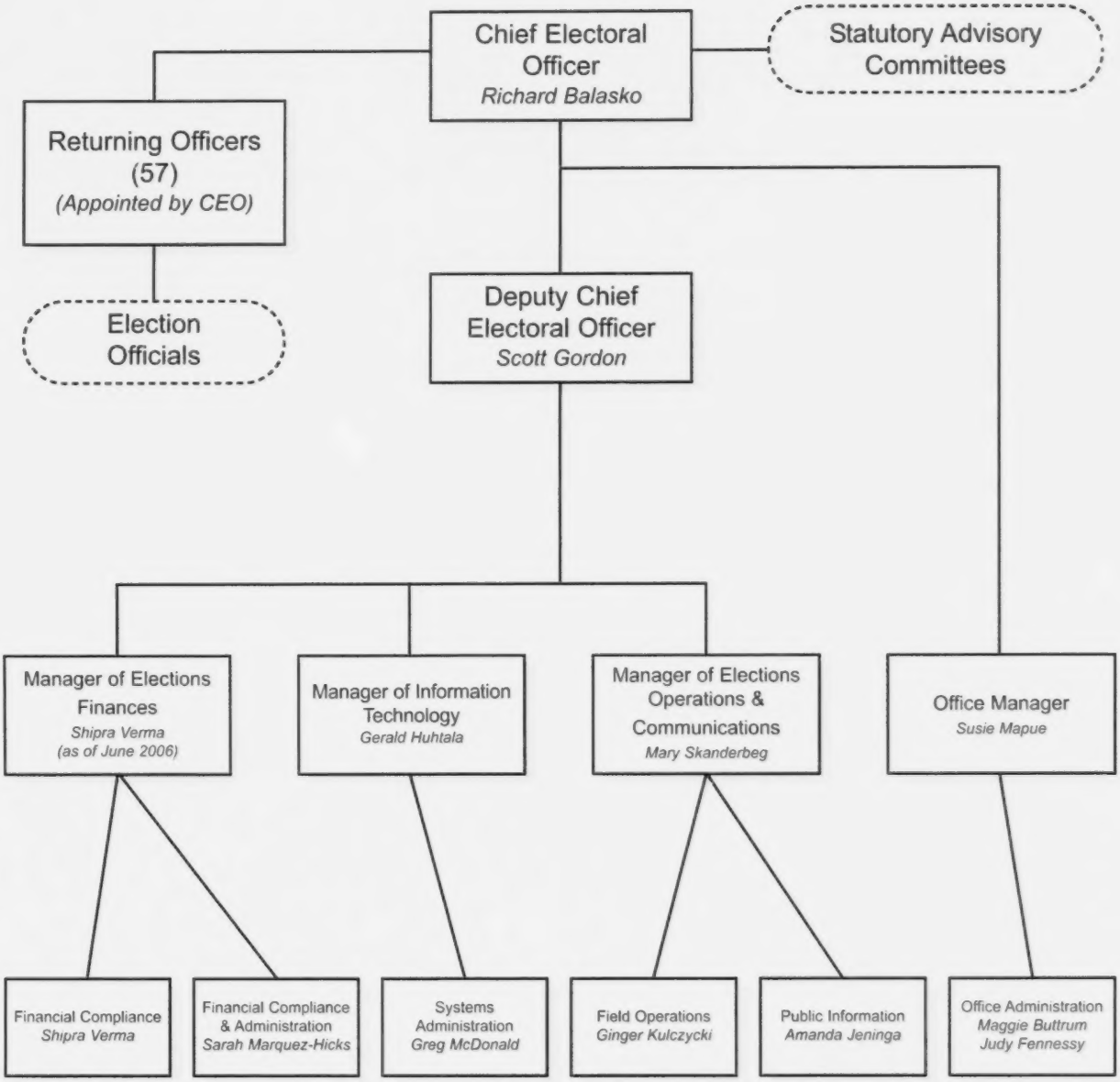

Table of Contents

Introduction 1

Ongoing Activities 3

Service to Voters 3
Service to Political Participants 5
Preparing Staff 6
Bringing Home Best Practices 6

Fulfilling Our Mandate 9

Public Information and Education 9
Financial Administration 10

Looking Forward 19

Recommendations 21

The Elections Act 21
The Elections Finances Act 21
Other Acts Relevant to the Conduct of Elections 21

Introduction

Substantial legislative amendments introduced in Bill 22, *The Elections Reform Act*, in 2006 fundamentally impacted Elections Manitoba's preparations for Manitoba's 39th General Election.

The Elections Act was rewritten in plain language, resulting in significant changes to terminology. It was also amended to expand voting opportunities. *The Elections Finances Act* was amended to further clarify regulations for political participants. *The Electoral Divisions Act* was also amended which will impact the composition and processes of *The Electoral Boundaries Commission* when it meets to review boundaries in 2008. The Legislature passed Bill 22 on June 13, 2006. The Bill came into force six month later on December 13, 2006.

Elections Manitoba – already focused on reviewing and revising materials for the 39th General Election – directed much of 2006 to incorporating the amendments into all aspects of a general election, including:

- revising voting area maps and voting locations
- comprehensive approach to enumeration
- developing a new process for advance voting
- expanding statutory advertising and public information campaigns
- revising guidelines for political participants

The amendments necessitated the revision of all of Elections Manitoba's advertising, literature and forms for the public, political participants and election workers. With the government heading into the fourth year of its mandate, Elections Manitoba aimed to have this completed by early 2007.

Conduct of the 39th General Election will be presented in the 2007 Annual Report. This 2006 report reviews the impact of legislative changes, preparations for the general election in addition to a potential by-election in Kirkfield Park, and finalizing *Your Power to Choose*, our new curriculum-based program for Manitoba schools and new voters.

All of these projects incorporated best practices gained from past experiences and other jurisdictions while incorporating new legislation to achieve our ongoing goal of making the electoral process more accessible to voters and expanding assistance to political participants.

Ongoing Activities

Extensive legislative changes, two party leadership contests and an approaching election made 2006 a year of transition and contingency planning.

Throughout the year we embraced the challenge to prepare for the 39th General Election using the new legislation, all the while prepared to run an election or by-election under existing legislation. This was an exciting opportunity to take an even closer look at election processes and enhance services for Manitobans.

Service to Voters

Sweeping changes to *The Elections Act* introduced Manitoba's most diverse voting opportunities yet. In 2006 we started developing processes to enact enhanced services for:

- extending advance voting to seven days to include Sunday and allowing voters to cast their ballot at any advance voting station in Manitoba
- broadening homebound voting to include caregivers and voters living with any kind of disability
- enhancing absentee voting by making it easier for students and workers away from Manitoba for extended periods to vote
- reducing travel distance to rural voting places by decreasing the average number of voters required in rural voting areas
- placing, wherever practical, voting locations in apartment and condo complexes with 100 or more units
- expanding Elections Manitoba's public education and information mandate

Voting area maps are important tools that help determine the number and location of voting places. Elections Manitoba had already reviewed and adjusted maps to comply with new legislation. However, returning officers were asked to provide additional local knowledge and a thorough review of maps to ensure accuracy and a high level of service.

Voters List

In 2006, Elections Manitoba continued making the preparations necessary to create the most complete and accurate voters list. It is the job of the enumerator to contact every household in Manitoba to collect the names of qualified voters for the voters list. In an effort to better assist enumerators with this task, maps of each voting area in the province were created. These maps will be supplied to the enumerators during an election to help them with their planning and ensure that they are aware of the location of every household in their area. In addition, Elections Manitoba worked again with the cities of Brandon and Winnipeg, adding their address databases to our geographic information system to develop address lists to go along with the maps.

A process of double data entry for enumeration records was developed in 2006, ready for implementation in the next general election. Each voter's information will be entered twice into software that flags discrepancies, ensuring all data entered is accurate.

Returning Officers

In the field, elections are run by 57 teams of returning officers (ROs) and assistant returning officers (AROs). Where appropriate, Elections Manitoba may reappoint successful ROs and AROs from past elections. In 2006, approximately half of the ROs and AROs from the 2003 provincial election resumed their posts. However, recruitment continued throughout 2006 as changing responsibilities in professional and personal lives affected some people's ability to remain committed to their positions.

Recruiting methods involved a combination of province-wide advertising and community initiatives, personal contacts and employment notices posted on sites for retired professionals. Elections Manitoba worked with the Legislative Assembly's human resources branch in preparing advertisements and conducting interviews.

Strategic Communication Plan

The 2006 amendments provided additional tools to fulfill our new communications strategy aimed at building awareness of and confidence in Manitoba's electoral process. The amendments expanded our mandate to provide public education and information, particularly to persons and groups most likely to experience difficulties in exercising their democratic rights. We planned our election communications campaign to better reach our broad audience through a more tailored mix of print, radio and television exposure as well as media never before purchased such as transit, cinema and web advertising.

Advertising content was enhanced by working with an agency to create aspirational messages and imagery in addition to factual information about the electoral process, important dates and voting locations. Conceptually, we wanted to invite Manitobans to reflect on the values of democracy and the significance of participation by focusing on the fairness and inclusiveness of the process.

The expanded mandate also strengthened *Your Power to Choose*, our new curriculum-based program for Manitoba schools. More information about *Your Power to Choose* is available under *Fulfilling Our Mandate*.

Service to Political Participants

Amendments to *The Elections Finances Act* offered further assistance with compliance through clarifying regulations and procedures for political participants regarding areas such as contributions, spending limits and filing financial statements. Those amendments include:

- setting loan restrictions on contributions to candidates, political parties or constituency associations
- clarification of who may collect contributions (only individuals normally resident in Manitoba) and how they may be collected
- extending the filing deadline for election financial returns to four months after election day
- making the minimum spending limit for parties and candidates known at the start of an election
- charging late filing fees for statements filed after the prescribed deadline
- allowing financial agents to request advisory opinions on whether acts or omissions contravene the law
- tightening restrictions on government advertising during an election

A dozen financial handbooks and guides for candidates, constituency associations, official agents, chief financial officers and auditors were revised with plain language and redesigned to highlight important concepts through flowcharts and tables. These in-depth handbooks were accompanied by a new summary guide for official agents that provided quick reference points for election legislation.

The guides and handbooks were distributed to candidates as they were nominated, starting in autumn 2006. By December 31, Elections Manitoba had received 68 nominations for the 39th General Election.

Elections Manitoba also completed the Leadership Contest Summary Guide for Contestants and Their Official Agents. The summary of important concepts with respect to leadership contests was also posted online. It was available for 2006 leadership contests held by the Green Party of Manitoba and the Progressive Conservative Party of Manitoba.

Our filing disk for annual party returns (Form 920), party campaign returns (Form 921) and candidate campaign returns (Form 922) was further enhanced with the addition of a computer spreadsheet. This addition allows political participants to enter data on one spreadsheet which automatically updates other required forms. The filing disk, similar to tax return software, simplifies preparation of financial returns which can be submitted to Elections Manitoba electronically.

Many forms for political participants were also revised with new terminology and plain language instructions.

Preparing Staff

The September 2006 resignation of Kirkfield Park MLA Stuart Murray put Elections Manitoba on standby for a possible by-election. With legislative amendments not coming into force until December, Elections Manitoba prepared to run a by-election and assist political participants under the old legislation until new amendments came into effect. However, the by-election was not called and Kirkfield Park residents voted in the 39th General Election.

The new plain language approach of *The Elections Act* prompted Elections Manitoba to revise training materials for election workers. Materials were revised with new legislation and a stronger focus on plain language to make the information more accessible to new and returning election workers.

Returning officers are responsible for financial administration of their offices. In 2006 we increased our support for ROs through enhanced software for recruitment and payroll processes. The Employee Registration Application (ERA) was introduced in 2006. The Returning Office Payroll Program imports ERA data to streamline payroll processing. We also started planning for a new accounts processing contact to provide telephone support for returning offices.

Bringing Home Best Practices

Improvements in electoral process continue to be generated through sharing ideas with our counterparts across Canada. Through a combination of visits, conferences, telephone conversations or online dialogues we have connected with virtually all of the jurisdictions in an attempt to gather best practices from across the country.

Meeting other election officials at conferences continues to generate opportunities to share ideas and learn new information first hand. Throughout 2006 Elections Manitoba participated in several activities that allowed us to exchange ideas with other election officials. Elections Manitoba personnel were invited to organize panel discussions, lead workshops and observe election procedures and technology in various jurisdictions.

In April 2006 Elections Manitoba hosted the Electoral Technology Accord (ETA) for a week of meetings. The main topic of the first three days was geographic information systems (GIS) systems. Presentations of their respective GIS processes and systems in-use were given by Elections Manitoba, Elections B.C. and Elections Ontario.

The Canadian Election Resource Library (CERL) celebrated its third year in 2006. This online information resource for election offices across Canada received an average 250 hits per month. Elections Manitoba manages CERL and in 2006 we started exploring upgrades to the software to improve its operation.

Elections Manitoba experienced two changes in management and one retirement in 2006.

- Elections Finances Manager Scott Gordon took on the role of Deputy Chief Electoral Officer after Lorne Gibson accepted a position as Alberta's Chief Electoral Officer. The Finance Manager position was filled through the promotion of Shipra Verma, who was previously our Financial Compliance Analyst.
- Elections Manitoba's front desk also changed with the retirement of Judy Fennessy after 10 years of service.

Fulfilling Our Mandate

Public Information and Education

Our strategically-driven approach to communications and pubic information was strengthened by the broader public information mandate presented in the 2006 amendments. In addition to a new advertising strategy, we met that mandate through revising our schools program – now called *Your Power to Choose* – and preparing for its province wide distribution.

Your Power to Choose is a long-term commitment to the people of Manitoba with the goal of developing the habit of participation among Manitoba youth. Citizenship is a core concept in Manitoba's new Social Studies curriculum, and the lessons within *Your Power to Choose* dovetail with many of the curriculum outcomes.

Your Power to Choose goes beyond simulating election day. It prepares youth for the complete election experience by guiding them through the four phases of an election:

1. *pre-election experience* (history of elections in Manitoba, demonstrating values and benefits of participation)
2. *election experience begins* (creating a list of voters and values inherent to that process)
3. *political experience* (the political campaign, role of the media and making informed choices)
4. *democratic experience* (act of voting and its impact)

This experience helps students gain understanding of the electoral process and respect for its inherent values.

The *Your Power to Choose* pilot project in Manitoba schools ended in the spring of 2006. Feedback from teachers and students, gathered through comment cards and focus groups, was incorporated into the revised, self-contained curriculum guide for teachers. Design and printing of the guide and support materials continued through autumn with distribution planned for 2007.

Elections Manitoba also laid the foundation to offer a student election kit for senior grade levels. The kit, to be completed in 2007, provides tools and information to support the student election process.

While education work continued behind the scenes, Elections Manitoba met educators to promote *Your Power to Choose*. In late 2006 we participated in a provincial social studies teachers conference that resulted in invitations to visit more schools including education classes at the University of Winnipeg.

Financial Administration

Financial planning for the general election neared its final phases in 2006. Due to new legislation, special consideration was given to revising existing material and production of new signs, posters, forms and manuals in addition to staffing and location costs to administer the election with new processes. Budgeting continued throughout the year as new processes were further developed.

Compliance and Assistance

The Elections Finances Act lays out detailed financial requirements for political participants. Elections Manitoba promotes compliance pro-actively by helping political participants better understand those requirements.

Financial regulations are primarily consulted by campaign and party volunteers; some of whom do not have a professional financial background. We assist them on an ongoing basis through training sessions plus the distribution of advisory opinions and guides. When candidates are nominated and official agents appointed, each are sent a package outlining some of their basic responsibilities under the legislation and highlighting some of the important next steps they should take. Political participants are also invited to call us at any time with questions.

In addition to its ongoing support program, in 2006 Elections Manitoba enhanced its assistance to political participants by updating financial guides with the amendments introduced in 2006, better organized information and a stronger focus on plain language. Guides were updated for:

- chief financial officers
- constituency associations
- candidates
- official agents
- auditors
- leadership contestants

Time was also spent in 2006 updating the information sessions, bringing them in line with the new legislation and ready for implementation in 2007, once changes to legislation had come into effect.

Registration of Parties

According to *The Elections Finances Act*, a political party can register with Elections Manitoba. A registered political party may issue official tax receipts for contributions and have its name printed on the ballots with the name of the candidates endorsed by the party. Once registered, a political party's name and abbreviation are protected under *The Elections Finances Act*. Other registered political parties may not use the same name or abbreviation.

Registered Political Parties in 2006

Political Party	Date of Registration	Registration Number	Chief Financial Officer	Date of Appointment
CPC-M	Apr. 30/99	P-9905	Cheryl Pena	May 18/03
GPM	Aug. 28/99	P-9907	Michael Jack	July 15/06
Liberal	Dec. 12/80	P-8003	Cecilia Connelly	May 17/04
MMP	Mar. 9/88	P-8808	Don Ives	Dec. 30/93
NDP	Nov. 17/80	P-8001	Wayne Copeland	Nov. 24/03
PC	Nov. 25/80	P-8002	Kenneth Lee	Apr. 19/04

Unofficial abbreviations used in this report for registered political parties:

CPC-M	Communist Party of Canada – Manitoba
GPM	The Green Party of Manitoba
Liberal	Manitoba Liberal Party
MMP	Manitoba Marijuana Party
NDP	New Democratic Party of Manitoba
PC	The Progressive Conservative Party of Manitoba

Yearly Comparison of Number of Registered Political Parties

Year	# of Registered Political Parties	Year	# of Registered Political Parties
1980	3	1994	7
1981	3	1995	4
1982	5	1996	4
1983	5	1997	4
1984	6	1998	4
1985	7	1999	7
1986	7	2000	7
1987	7	2001	7
1988	8	2002	7
1989	8	2003	6
1990	7	2004	6
1991	7	2005	6
1992	7	2006	6
1993	7		

Political Party Annual Statements and Returns for Contributions

Parties are required to file financial returns each year. (Separate returns are filed for financial activities during an election.)

Returns filed with the Chief Electoral Officer are public information and are open to inspection by anyone. Copies of the latest annual party returns and an archive of past returns can be found on Elections Manitoba's website. Original copies of returns are also available for viewing at Elections Manitoba.

Annual statements for 2005 were required to be filed by March 31, 2006 and were filed as follows:

Political Party	Extension Date (if applicable)	Filed Date
Communist Party of Canada - Manitoba		May 3/06 [1]
Green Party of Manitoba	Apr 30/06	Apr 18/06
Manitoba Liberal Party	Apr 21/06	Apr 19/06
Manitoba Marijuana Party	Apr 18/06	Apr 21/06 [2]
New Democratic Party of Manitoba		Mar 30/06
The Progressive Conservative Party of Manitoba		Mar 31/06

[1] Statement filed after expiry of extended deadline but within 30 days of receiving notice under section 69 of *The Elections Finances Act*. Amended statements were subsequently filed.
[2] Amended statements were subsequently filed.

Registered Political Party Annual Financial Statements (2005)[1]

	NDP $	PC $	MMP $	GPM $	CPC-M $	MLP $
Income and Expenses						
Contributions[2]	677,908	441,159	0	3,126	4,699	97,150
Transfers	3,526	2,257	0	0	0	0
Other Income	80,117	148,708	0	1,425	0	26,931
Total Income	761,551	592,124	0	4,551	4,699	124,081
Expenses	798,663	622,330	18	10,293	4,804	132,052
Surplus (Deficit)	(37,112)	(30,206)	(18)	(5,742)	(105)	(7,971)
Assets and Liabilities						
Assets	348,509	221,758	94	1,000	2,168	60,209
Liabilities	74,970	15,041	343	0	2,970	31,789
Net Worth (Deficit)	273,539	206,717	(249)	1,000	(802)	28,420

[1] Financial statements for 2006 are filed in 2007 and will be summarized in the 2007 Annual Report.
[2] Excludes contributions received during the election period.

Contributions Received by Registered Political Parties (2005)[1]

	NDP $	PC $	CPC-M $	MMP $	GPM $	MLP $	Totals
Total value $250.00 or more	474,767	369,320	2,517	0	1,615	69,446	917,665
Total value $25.00 to $250.00	287,826	167,680	2,167	0	1,721	62,442	521,836
Total value less than $25.00	27,589	20,512	15	0	849	3,920	52,885
Total of all contributions	790,182	557,512	4,699	0	4,185	135,808	1,492,386

[1] Includes all contributions received during the year, including the election period.

Limits on contributions to registered political parties, their constituency associations and provincial candidates have been in place in Manitoba since 2001. Only individuals normally resident in Manitoba may make contributions. Individuals must use their own resources when contributing, and both money and donations in kind are considered contributions. The combined total of all contributions made by an individual to all recipients may not exceed $3,000 per calendar year.

Annual Contributions to Political Parties

Reporting Year	NDP$	Lib.$	PC$	Other	Total
1999	1,959,005	491,194	2,687,564	10,531	5,148,294
2000	1,006,214	923,036	1,286,390	15,724	3,231,364
2001	630,586	92,909	393,674	11,997	1,129,166
2002	752,644	186,806	426,069	8,485	1,374,004
2003	1,309,763	174,730	536,538	24,231	2,045,262
2004	715,532	127,028	547,563	9,849	1,399,972
2005	790,183	135,808	557,512	8,884	1,492,387
2006	862,684	138,985	864,393	12,750	1,878,812
Total	**8,026,611**	**2,270,496**	**7,299,703**	**102,451**	**17,699,261**

Constituency Association Annual Returns for Contributions

Constituency associations are also required to disclose their financial activities. Constituency association returns state the name and address of all contributors, as well as the aggregate value of their contributions to the constituency association during that year. An aggregate annual contribution to the constituency association totaling $250 or more is

public information. Returns that show a constituency association had financial activity are posted on Elections Manitoba's website. Paper copies of these and all other returns are also available for inspection.

Contributions of $250 or More to Constituency Associations (2006)

	Liberal	NDP	PC	GRN
Total Number of Constituency Associations	57	57	57	1
Number Reporting Contributions of $250 or more	1	3	1	0
Contributions $250 or more	$1,284	$2,133	$329	$0

*The Communist Party of Canada – Manitoba and the Manitoba Marijuana Party do not have constituency associations.

Yearly Comparison of Constituency Associations Reporting Contributions of $250 or More

Year	# of Constituency Associations	# Reporting Contributions of $250 or more	Total Contributions of $250 or more
1986	163	12	$27,635
1987	161	6	9,152
1988	181	8	23,633
1989	187	2	2,472
1990	176	6	6,807
1991	172	2	925
1992	171	0	0
1993	171	0	0
1994	171	3	1,312
1995	171	1	2,039
1996	171	0	0
1997	171	4	10,536
1998	171	4	5,690
1999	171	8	11,637
2000	171	5	7,323
2001	171	4	1,895
2002	171	5	9,673
2003	171	2	940
2004	171	4	3,555
2005	171	3	2,595
2006	172	5	3,746

Candidates' Campaign Deficits and Loan Balances

- From the 2003 General Election, one candidate had an outstanding campaign deficit and/or loan balance at the beginning of 2006. This candidate reported their balance to be remaining as outstanding at the end of 2006.
- From the 2005 Fort Whyte by-election, one candidate had an outstanding deficit and/or loan after their campaign period. This candidate's outstanding balances were eliminated by the end of 2006.

Manitoba Tax Credit Program

The Income Tax Act (Manitoba) allows for a tax credit for a percentage of eligible monetary contributions made to a registered political party and registered candidate.

Manitoba Tax Credits Claimed for Political Contributions (1982 - 2005)*

	Individual	Corporate	Total
Tax Year	*Returns $*	*Returns $*	*Credits $*
1982	293,500	54,200	347,700
1983	429,200	47,300	476,500
1984	520,400	69,000	589,400
1985	642,900	90,100	733,000
1986	863,356	119,598	982,954
1987	476,617	65,708	542,325
1988	1,115,750	136,091	1,251,841
1989	642,722	68,720	711,442
1990	1,019,617	93,542	1,113,159
1991	470,509	54,817	525,326
1992	512,373	38,387	550,760
1993	539,930	87,426	627,356
1994	634,297	91,109	725,406
1995	1,038,872	123,903	1,162,775
1996	558,774	87,700	646,474
1997	560,071	71,617	631,688
1998	553,526	82,243	635,769
1999	1,229,513	116,735	1,346,248
2000	562,901	98,876	661,777
2001	537,700	26,545*	564,245
2002	623,059	6,037*	629,096
2003	1,195,568	2,342*	1,197,910
2004	728,462	0	728,462
2005	792,686	0	792,686
Total tax credits claimed since 1982	$16,542,303	$1,631,996	$18,174,299

*As of January 1, 2001, contributions from corporations are not permitted under *The Elections Finances Act*. Credits claimed by corporations are for contributions prior to 2001.

Leadership Contests

Two parties held leadership contests with financial statements coming due in 2006.

- The Progressive Conservative Party of Manitoba held a leadership contest in 2006. Three contestants filed returns. Of the three contestants, Hugh McFadyen and Ken Waddell still had outstanding loan and/or deficit balances at the end of 2006.

- The Green Party of Manitoba held a leadership contest in both 2005 and in 2006. There were no outstanding loans or deficits for any of their contestants in either contest.

2006 Leadership Contest - PC Party of Manitoba - Filing Deadline July 31/06

Contestant	Return Filed	Extension Date
McFadyen, Hugh	28-Jul-06	—
Schuler, Ron	21-Aug-06	18-Aug-06
Waddell, Ken	11-Aug-06	14-Aug-06

2005 Leadership Contest - Green Party - Filing Deadline February 20/06

Contestant	Return Filed	Extension Date
Nelson, Holly	17-Feb-06	—

2006 Leadership Contestants' Financial Statements - The PC Party of Manitoba

	Hugh McFadyen	Ron Schuler	Ken Waddell
Assets and Liabilities			
Assets	13,731	431	1,842
Liabilities	92,642	23,784	12,168
Surplus/(Deficit)	(78,911)	(24,354)	(10,326)
Income			
Contribution	121,858	47,860	17,515
Other	10,000	0	0
Total	131,858	47,860	17,515
Expenses	210,769	72,214	27,841
Surplus/ (Deficit)	(78,911)	(24,354)	(10,326)

2005 Leadership Contestants' Financial Statements - The Green Party of Manitoba*

	Holly Nelson
Assets and Liabilities	
Assets	1
Liabilities	0
Surplus/(Deficit)	1
Income	
Contribution	40
Other	0
Total	40
Expenses	39
Surplus/ (Deficit)	1

*2006 Green Party of Manitoba leadership contest financial statements were due Feb 19, 2007.

Looking Forward

The 39th General Election will be the first opportunity to apply changes arising from the 2006 legislative amendments. Our new strategies and processes, as well as revised training materials, will be introduced to all stakeholders. As these changes were designed to enhance participation, we're excited to implement them and see the results.

Preparation for the general election will continue into 2007 as we finalize recruitment and election materials. The election operations and finance departments will also continue preparing information and training sessions for election workers and political participants.

Conduct of 39th General Election and financial returns from political participants will be reported in the 2007 annual report.

The Manitoba Electoral Divisions Boundaries Commission is scheduled to meet in 2008 for its 10-year review of provincial electoral boundaries. Amendments introduced in 2006 expanded the commission from three members to five. Preparations for its work to begin are also planned for 2007.

Recommendations

THE ELECTIONS ACT

Recommendations to amend *The Elections Act* arising from the conduct of the 39th General Election will be published in the 2007 Annual Report.

THE ELECTIONS FINANCES ACT

The following recommendation is carried forward from the 2005 Annual Report. Recommendations to amend *The Elections Finances Act* arising from the conduct of the 39th General Election will be published in the 2007 Annual Report.

1. Plain language
[no references in *The Elections Finances Act*]

> **Recommendation:** *The Elections Finances Act* should be re-written in plain, gender-neutral language.

Background: *The Elections Finances Act* is an important statute and it is essential that it be understood by candidates, election officials and the public. Many volunteers also regularly use *The Elections Finances Act* to assist candidates, political parties and constituency associations in complying with the legislation's requirements. At the May 2, 2006 meeting of the Standing Committee on Legislative Affairs, the Premier of Manitoba proposed bringing in a plain-language rewrite of *The Elections Finances Act* after the next general election. A plain-language rewrite of the Act would streamline and enhance processes that exist in the present statute. It would also provide an opportunity to bring Manitoba's election provisions in harmony with best practices in other jurisdictions across Canada and benefit people who have difficulty reading. The principles of plain language have been applied to the amended sections of *The Elections Finances Act*. However, many sections remain more complex and wordy than they need to be. It is recommended that *The Elections Finances Act* be rewritten in plain language just as *The Elections Act* has been rewritten.

OTHER ACTS RELEVANT TO THE CONDUCT OF ELECTIONS

The following recommendations are carried forward from the 2005 Annual Report.

1. Referendum regulations

> **Recommendation:** That a *Referendum Act* be developed. The act should deal with the administrative conduct of referendums and campaign finance provisions.

Background: At the May 2, 2006 meeting of the Standing Committee on Legislative Affairs, the Premier of Manitoba proposed bringing in a *Referendum Act* after the next general election. There are now three statutes in Manitoba that require a referendum to be held under certain circumstances. They are:

1. *The Balanced Budget, Debt Repayment and Taxpayer Protection Amendment and Consequential Amendments Act* (*'The Balanced Budget Act'*)
2. *The Manitoba Hydro Act*
3. *The Manitoba Public Insurance Corporation Act*

All three Acts instruct the Chief Electoral Officer to conduct and manage the referendum in the same manner as an election under *The Elections Act* with any necessary modifications.

Many provisions of *The Elections Act* are readily transferable to a referendum; however, some provisions are not.

The following questions need to be addressed in either an Act or regulation:

- How and when, precisely, is the referendum question established?
- What is the duration of the referendum period given that no nomination period exists?
- Are there to be referendum committees? How are they to be established, registered and/or regulated? May referendum committees appoint scrutineers to be present at the voting stations?
- Would there be unique referendum recount rules?
- Who may apply for a recount?
- May referendums and elections be held simultaneously?
- Does the same tariff for payment of officers apply?
- Are there to be "referendum" offences?

The Acts also allow for the possibility that the subject of campaign finance be included in either a *Referendum Act* or regulations. General elections have campaign finance provisions for such participants as candidates and political parties. Referendums should contain similar campaign finances provisions for groups and individuals participating in a referendum (i.e. referendum committees).

2. *The Legislative Assembly Act*

Recommendation: The following matter is not dealt with by *The Elections Act* nor *The Elections Finances Act*, but by *The Legislative Assembly Act*. Nevertheless, this matter impacts directly on the electoral process. At this point, the matter is referred to the Legislative Assembly for consideration.

Background: Over the past few elections, Elections Manitoba has received suggestions that a set date for elections should be implemented.

The representatives of two registered political parties brought forward similar suggestions during past meetings of the ad hoc committee on *The Elections Act*.

Approximately half of Canada's electoral jurisdictions, including Canada, now have fixed dates for their general elections. Many jurisdictions adopted this change after 2005.

Jurisdictions With Fixed Election Dates

Jurisdiction	Scheduled Day	Next Scheduled Election
Canada	Third Monday in October	October 19, 2009
Newfoundland and Labrador	Second Tuesday in October	October 11, 2011
Prince Edward Island	Second Monday in May	May 9, 2011
New Brunswick	Fourth Monday in September	September 27, 2010
Northwest Territories	First Monday in October	October 3, 2011
Ontario	First Thursday in October	October. 6, 2011
British Columbia	Second Tuesday in May	May 12, 2009

As of this writing, other jurisdictions did not have fixed-date elections.

ÉlectionsManitoba

RAPPORT ANNUEL DE 2006

Élections Manitoba

Un bureau indépendant de l'Assemblée législative

Le 17 décembre 2007

Monsieur George Hickes
Président de l'Assemblée législative
Salle 204, Palais législatif
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des activités d'Élections Manitoba pour l'année civile 2006. Il vous est présenté en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi électorale* et du paragraphe 99(1) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Conformément au paragraphe 32(5) de la *Loi électorale* et au paragraphe 99(2.1) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, j'ai fusionné pour l'année civile 2006 les rapports annuels prévus par les deux lois précitées.

La loi prévoit que le Président doit déposer le rapport sans délai devant l'Assemblée législative si celle-ci est en session, ou, dans le cas contraire, dans les 15 jours de l'ouverture de la session suivante.

Le paragraphe 32(4) de la *Loi électorale* et le paragraphe 99(3) de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* prévoient que le Comité permanent des affaires législatives est saisi des rapports annuels qui contiennent des recommandations quant aux modifications à apporter à ces lois. Ces paragraphes prévoient aussi que le Comité commence l'étude des rapports dans les 60 jours qui suivent leur dépôt à l'Assemblée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

RBalasko

Richard Balasko
Directeur général des élections

Rez-de-chaussée, 200, rue Vaughan, bureau 120, Winnipeg (Manitoba) R3C 1T5 204 945-3225
Sans frais au Manitoba : 1 866 628-6837 - Télécopieur : 204-945-6011
Courriel : election@elections.mb.ca - Site Web : www.elections.manitoba.ca

Organigramme

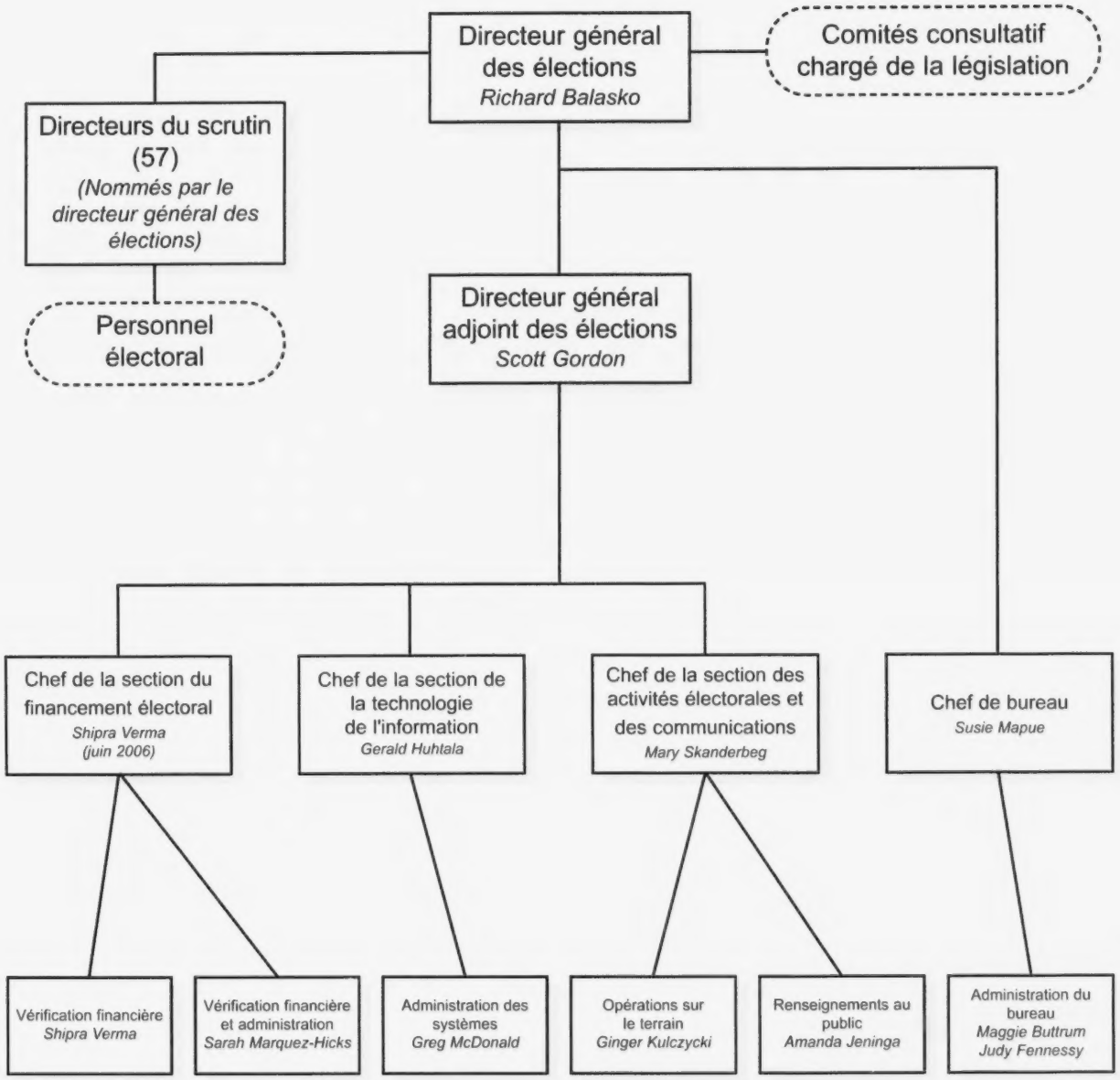

Table des matières

Introduction 1

Activités permanentes 3

Services aux électeurs 3
Services aux intervenants politiques 5
Préparation du personnel 6
Importer des pratiques exemplaires 6

Respect de notre mandat 9

Information et éducation du public 9
Administration financière 10

Perspectives d'avenir 21

Recommandations 23

Loi électorale 23
Loi sur le financement des campagnes électorales 23
Autres lois connexes au déroulement des elections 24

Introduction

Des modifications législatives importantes présentées dans le projet de loi 22 intitulé *Loi sur la réforme électorale*, en 2006, ont influé fondamentalement sur la préparation de la 39e Élection générale de l'histoire du Manitoba.

La *Loi électorale* a été réécrite dans une langue claire, ce qui a entraîné des changements considérables dans la terminologie. Le législateur l'a aussi modifiée pour accroître les possibilités de voter. La *Loi sur le financement des campagnes électorales* a été modifiée pour clarifier davantage les règlements à l'intention des intervenants politiques. La *Loi sur les circonscriptions électorales* a été modifiée elle aussi, et cela aura des incidences sur la composition et le fonctionnement de la *Commission de délimitation des circonscriptions électorales* quand elle se réunira en 2008 pour examiner les limites de ces dernières. Le 13 juin 2006, l'Assemblée législative a adopté la loi 22 qui est entrée en vigueur six mois plus tard, soit le 13 décembre 2006.

Le personnel d'Élections Manitoba, déjà occupé à examiner et à réviser la documentation nécessaire pour la 39e Élection générale, a passé une bonne partie de 2006 à intégrer les modifications dans tous les aspects d'une élection générale, y compris ce qui suit :

- réviser les cartes des circonscriptions électorales et des emplacements des bureaux de scrutin;
- adopter une démarche complète et détaillée pour le recensement;
- élaborer un nouveau processus pour le scrutin anticipé;
- accroître la publicité réglementaire et la portée des campagnes d'information du public;
- réviser les lignes directrices à l'intention des intervenants politiques.

Les modifications ont nécessité la révision de toute la publicité, de toute la documentation et de tous les formulaires d'Élections Manitoba destinés au public, aux intervenants politiques et au personnel électoral. Le gouvernement se préparant à amorcer la quatrième année de son mandat, Élections Manitoba a cherché à terminer tout cela au début de 2007.

La façon dont la 39e élection générale a été menée fera l'objet du rapport annuel de 2007. Le présent rapport examine les effets des changements législatifs, la préparation de l'élection générale et d'une élection partielle éventuelle dans la circonscription de Kirkland Park, et la finalisation du nouveau programme *Le pouvoir de choisir* destiné aux écoles du Manitoba et aux nouveaux électeurs et électrices.

Tous ces projets ont pris en considération des pratiques exemplaires acquises à la faveur d'expériences antérieures et auprès d'autres gouvernements, tout en intégrant les nouvelles lois, pour qu'Élections Manitoba atteigne son objectif permanent, à savoir accroître l'accessibilité du processus électoral pour les votants et l'aide fournie aux intervenants politiques.

Activités permanentes

De vastes changements législatifs, deux congrès à la direction de partis politiques et une élection générale prochaine ont fait de 2006 une année de transition et de planification d'urgence.

Tout au long de l'année, nous avons relevé le défi qui consistait à préparer la 39e élection générale avec la nouvelle législation, tout en nous demeurant prêts à tenir une élection générale ou partielle en vertu des lois existantes. Ce fut une formidable occasion d'examiner encore de plus près les processus électoraux et d'améliorer les services offerts à la population manitobaine.

Services aux électeurs

Les vastes changements apportés à la *Loi électorale* ont engendré les possibilités de voter les plus diverses jamais vues au Manitoba. En 2006, nous avons commencé à élaborer des processus en vue de concrétiser des services améliorés sur les plans suivants :

- accorder sept jours, y compris le dimanche, au scrutin anticipé et permettre aux électeurs de voter à n'importe quel bureau de scrutin anticipé au Manitoba;
- élargir la gamme des personnes autorisées à voter à domicile, y compris les soignants et les électeurs affligés d'un handicap quelconque;
- améliorer le vote des absents en facilitant la tâche aux étudiants et aux travailleurs qui sont en dehors du Manitoba pour de longues périodes et qui doivent voter;
- réduire la distance à franchir pour se rendre aux bureaux de scrutin ruraux, en diminuant le nombre moyen de votants nécessaires dans les circonscriptions électorales rurales;
- installer, partout où cela est pratique, des emplacements de scrutin dans les immeubles d'appartements et d'habitations en copropriété comptant au moins 100 unités de logement;
- élargir le mandat d'Élections Manitoba aux chapitres de l'éducation publique et de l'information.

Les cartes des circonscriptions électorales sont des outils importants qui aident les autorités à décider du nombre et de l'emplacement des bureaux de scrutin. Élections Manitoba avait déjà examiné et modifié les cartes pour se conformer aux nouvelles lois. Toutefois, les directeurs du scrutin ont été priés de fournir d'autres détails locaux et une analyse approfondie des cartes pour garantir l'exactitude et un service de haute qualité.

Liste électorale

En 2006, Élections Manitoba a poursuivi les préparatifs nécessaires pour créer la liste électorale la plus complète et la plus exacte possible. Il appartient au recenseur de communiquer avec chaque ménage du Manitoba pour réunir les noms des votants admissibles à figurer sur la liste électorale. Afin de mieux aider les recenseurs à remplir cette tâche, nous avons établi une carte de chaque circonscription électorale de la

province. Ces cartes seront remises aux recenseurs pendant une élection; cela les aidera dans leur planification, et ils connaîtront ainsi l'adresse de chaque ménage de leur secteur. En outre, Élections Manitoba a de nouveau collaboré avec les villes de Brandon et de Winnipeg et a ajouté leurs banques d'adresses à son système d'information géographique pour dresser ainsi des listes d'adresses destinées à accompagner les cartes.

Un processus de chargement double des données aux fins des documents de recensement a été mis au point en 2006; il pourra être utilisé au moment de la prochaine élection générale. Les renseignements propres à chaque électeur sont versés deux fois dans le logiciel qui signale toutes les anomalies, ce qui garantit l'exactitude de toutes les données enregistrées.

Directeurs du scrutin

Sur le terrain, les élections sont menées par 57 équipes de directeurs du scrutin (DS) et de directeurs adjoints du scrutin (DAS). Quand cela convient, Élections Manitoba peut nommer de nouveau les DS et les DAS qui ont fait du bon travail au cours d'élections antérieures. En 2006, environ la moitié des DS et des DAS embauchés pour l'élection provinciale de 2003 ont repris leur poste. Cependant, le recrutement s'est poursuivi pendant toute l'année 2006, car l'évolution des responsabilités et de la vie personnelle de ces personnes en ont empêché certaines de revenir dans leur poste antérieur.

Élections Manitoba a eu recours à diverses méthodes de recrutement : entre autres, l'organisme a diffusé des annonces dans toute la province et mené des initiatives communautaires, elle a fait appel à des contacts personnels et diffusé des avis d'embauche dans des sites fréquentés par des professionnels à la retraite. Élections Manitoba a collaboré avec la direction des ressources humaines de l'Assemblée législative pour préparer des annonces et tenir des entrevues.

Plan de communication stratégique

Les modifications législatives de 2006 ont procuré à Élections Manitoba d'autres outils pour appliquer sa nouvelle stratégie de communication qui visait à sensibiliser davantage la population au processus électoral manitobain et à accroître la confiance dans ce dernier. Les modifications ont élargi notre mandat d'éducation et d'information du public, en particulier auprès des personnes et des groupes les plus susceptibles d'avoir du mal à exercer leurs droits démocratiques. Nous avons planifié notre campagne de communication de manière à mieux joindre notre vaste auditoire grâce à une gamme mieux adaptée de moyens : la presse écrite, la radio, la télévision et des médias jamais utilisés dans le passé tels que la publicité dans les moyens de transport, les salles de cinéma et sur le Web.

Élections Manitoba a amélioré le contenu de ses annonces en collaborant avec une agence pour créer des images et des messages motivants ainsi que des textes factuels sur le processus électoral, les dates importantes et les bureaux de scrutin. Sur le plan conceptuel, nous voulions inviter les Manitobains à réfléchir aux valeurs de la démocratie et à l'importance de leur participation, en mettant l'accent sur l'équité et l'inclusivité du processus.

Le mandat élargi a aussi permis de renforcer notre nouveau programme *Le pouvoir de choisir* destiné aux écoles de la province. D'autres renseignements sur ce programme sont fournis dans la rubrique intitulée *Respect de notre mandat*.

Services aux intervenants politiques

Les modifications apportées à la *Loi sur le financement des campagnes électorales* ont aidé les intervenants à s'y conformer, en clarifiant les règlements et les procédures applicables dans des domaines tels que les contributions, le plafond des dépenses électorales et le dépôt des rapports financiers. Ces modifications :

- fixent des restrictions quant aux prêts contractés pour verser des contributions aux candidats, aux partis politiques ou aux associations de circonscription;
- clarifient qui peut percevoir des contributions (seulement des personnes habitant normalement au Manitoba) et la façon de les percevoir;
- reportent à quatre mois après le jour des élections la date limite de production des rapports financiers relatifs à l'élection;
- font en sorte que soit connu, au début de l'élection, le plafond minimal des dépenses électorales des partis et des candidats;
- imposer des frais à quiconque produit ses rapports après la date limite fixée;
- permettre aux agents financiers de demander des conseils pour savoir si des actes ou des omissions contreviennent ou non à la loi;
- resserrer les restrictions visant la publicité gouvernementale pendant une élection.

Une dizaine de brochures et de guides financiers destinés aux candidats, aux associations de circonscription, aux agents officiels, aux agents des opérations financières et aux vérificateurs ont été réécrits en un langage clair, et on les a réaménagés pour mettre en lumière les concepts importants grâce à des graphiques et à des tableaux. Ces brochures approfondies s'accompagnaient d'un nouveau guide-résumé à l'intention des agents officiels; ce guide de consultation rapide contenait des éléments de référence sur les lois électorales.

Les guides et les brochures ont été distribués aux candidats à mesure qu'ils étaient désignés, dès l'automne 2006. Le 31 décembre, Élections Manitoba avait reçu 68 investitures pour la 39^{e} élection générale.

Élections Manitoba a également terminé le guide abrégé à l'usage des candidats et leurs agents officiels pour les campagnes visant la désignation du chef d'un parti. Le résumé des concepts importants se rapportant à ces campagnes a aussi été diffusé sur Internet. Il était accessible pour les campagnes de 2006, soit celle du Parti Vert du Manitoba et celle du Parti conservateur du Manitoba.

Nous avons encore amélioré notre disquette de préparation des rapports annuels (formulaire 920) et des rapports de campagne (formulaire 921) des partis en y ajoutant un chiffrier dans lequel les intervenants politiques peuvent inscrire les données; le chiffrier

met automatiquement à jour d'autres formulaires nécessaires. La disquette, semblable à celles d'un logiciel de déclaration d'impôt vendu dans le commerce, simplifie la préparation et permet la présentation des rapports par voie électronique.

Beaucoup de formulaires destinés aux intervenants politiques ont été réécrits eux aussi avec une nouvelle terminologie et des directives en langage clair.

Préparation du personnel

En septembre 2006, le député de Kirkfield Park, Stuart Murray, a démissionné, ce qui a obligé Élections Manitoba à envisager une élection partielle éventuelle. Comme les modifications législatives n'allaient entrer en vigueur qu'en décembre, Élections Manitoba s'est préparé à tenir une élection partielle et à aider les intervenants politiques sous le régime de l'ancienne loi. Cependant, il n'y a pas eu d'élection partielle, et la population de Kirkfield Park a voté lors de la 39^{e} élection générale.

La rédaction de la *Loi électorale* dans une langue claire a incité Élections Manitoba à réviser les documents de formation destinés au personnel électoral. Nous avons révisés les documents en fonction des nouvelles lois et mis davantage l'accent sur une langue claire pour rendre l'information plus accessible au personnel nouveau et à celui qui revenait.

Les directeurs du scrutin (DS) sont responsables de l'administration financière de leur bureau. En 2006, nous avons appuyé davantage les DS en leur procurant un logiciel amélioré de recrutement et de paie. La Demande d'inscription des employés (DIE) a été introduite en 2006. Le Programme de la paie du bureau du directeur du scrutin importe les données figurant dans la DIE pour simplifier le traitement de la paie. Nous avons aussi commencé à planifier la création d'un nouveau poste de traitement des comptes dont le titulaire assurera un soutien téléphonique aux bureaux d'élection.

Importer des pratiques exemplaires

L'amélioration du processus électoral se poursuit grâce au partage d'idées avec nos homologues des diverses régions du Canada. Ainsi, à la faveur de visites, de conférences, de conversations téléphoniques ou de dialogues sur Internet, nous avons communiqué avec à peu près tous les territoires et toutes les provinces pour prendre connaissance de leurs pratiques exemplaires.

Les rencontres avec d'autres fonctionnaires électoraux à des conférences continuent de favoriser le partage d'idées et l'acquisition directe de nouveaux renseignements. Tout au long de 2006, Élections Manitoba a participé à plusieurs activités qui lui ont permis d'échanger des idées avec d'autres fonctionnaires électoraux. Son personnel a été invité à organiser des réunions-débats, à diriger des ateliers et à observer des procédures électorales et l'application de technologies dans divers territoires, provinces ou municipalités du pays.

Pendant une semaine en avril 2006, Élections Manitoba a accueilli les signataires de l'Accord sur la technologie électorale. Pendant les trois premiers jours, la discussion a surtout porté sur les systèmes d'information géographique (SIG). Élections Manitoba, Elections British Columbia et Élections Ontario ont fait des exposés sur leurs processus et systèmes d'information géographique respectifs.

La Bibliothèque canadienne de ressources électorales (CERL) a célébré son troisième anniversaire en 2006. Cette ressource d'information sur Internet destinée aux bureaux électoraux du Canada a été consultée en moyenne 250 fois par mois. Élections Manitoba gère la CERL et, en 2006, nous avons commencé à songer à mettre le logiciel à niveau pour améliorer le fonctionnement de la bibliothèque.

Deux changements se sont produits dans la direction d'Élections Manitoba, et un membre du personnel a par ailleurs pris sa retraite en 2006.

- Scott Gordon, Directeur du financement des élections, a assumé le rôle de Directeur général adjoint des élections, après que Lorne Gibson eut accepté le poste de Directeur général des élections de l'Alberta. Shipra Verma, qui était analyste à la Vérification financière, a été promu Directeur du financement des élections.
- Il y a aussi eu un changement à la réception d'Élections Manitoba; en effet, Judy Fennessy a pris sa retraite après dix ans de service.

Respect de notre mandat

Information et éducation du public

Notre approche stratégique de communication et d'information du public a été renforcée par le mandat d'information publique plus large présenté au cours des modifications de 2006. En plus d'une nouvelle stratégie publicitaire, nous avons respecté notre mandat en procédant à la révision de notre programme scolaire, appelé désormais *Le pouvoir de choisir*, et en préparant sa distribution à l'échelle de la province.

Le pouvoir de choisir est un engagement à long terme envers les Manitobains et Manitobaines, qui a pour but de développer l'habitude de participer chez les jeunes du Manitoba. L'éducation civique est un concept de base intégré dans le nouveau programme d'études des sciences sociales, et les leçons du programme d'éducation *Le pouvoir de choisir* coïncident avec un grand nombre des résultats du programme d'études.

Le pouvoir de choisir va au-delà de la simulation d'un jour de scrutin. Il permet de préparer les jeunes au processus électoral global en les guidant au cours des quatre étapes d'une élection.

1. *L'expérience pré-électorale* (histoire des élections au Manitoba, démontrant les valeurs et les avantages de la participation)
2. *Le début de l'expérience électorale* (création d'une liste d'électeurs et des valeurs inhérentes au processus)
3. *L'expérience politique* (la campagne électorale, le rôle des médias et la prise de choix éclairés)
4. *L'expérience démocratique* (l'exercice du droit de vote et ses répercussions)

Cette expérience aide les élèves à comprendre le processus électoral et à respecter ses valeurs inhérentes.

Le projet pilote *Le pouvoir de choisir* offert dans les écoles du Manitoba s'est terminé au printemps 2006. Les commentaires des enseignants et des élèves, recueillis au moyen de cartes commentaires et de groupes de discussion, ont été incorporés au guide complet et révisé du programme d'études pour les enseignants. La conception et l'impression du guide et des documents à l'appui se sont poursuivies au cours de l'automne, et la distribution du guide est prévue pour 2007.

Élections Manitoba a également établi des bases pour offrir une trousse d'élections scolaires pour les élèves des années d'études secondaires. La trousse, qui sera terminée en 2007, fournit des outils et des renseignements visant à appuyer le processus électoral dans les écoles.

En plus de continuer son processus de sensibilisation, le personnel d'Élections Manitoba a rencontré les enseignants en vue de promouvoir *Le pouvoir de choisir*. À la fin de 2006,

nous avons participé à une conférence provinciale des enseignants de sciences sociales, qui s'est soldée par une invitation à visiter plus d'écoles, notamment les classes d'enseignement pédagogique à l'Université de Winnipeg.

Administration financière

La planification financière des élections générales a atteint sa dernière étape en 2006. En raison de nouvelles mesures législatives, une attention particulière a été apportée à la révision de la documentation existante et à la production de nouveaux écriteaux, affiches, formulaires et guides, ainsi qu'aux coûts relatifs au personnel et aux locaux pour administrer les élections à l'aide de nouveaux processus. L'établissement du budget s'est poursuivi pendant toute l'année alors que l'on a continué à développer de nouveaux processus.

Conformité et assistance

La *Loi sur le financement des campagnes électorales* établit en détail les exigences financières pour les participants politiques. Élections Manitoba soutient de manière pro-active le respect de la *Loi* en aidant les participants politiques à mieux comprendre les exigences.

Les règlements financiers sont consultés principalement par les bénévoles de campagne et de parti, dont certains n'ont pas d'antécédents professionnels dans le domaine des finances. Nous les aidons de manière continue en leur offrant des séances de formation ainsi que des avis consultatifs et des guides. Une fois les candidats déclarés et les agents officiels nommés, ils reçoivent chacun une trousse décrivant certaines de leurs responsabilités de base en vertu des dispositions législatives et faisant ressortir certaines des prochaines étapes importantes qu'ils devront suivre. Nous invitons les participants politiques à nous appeler en tout temps s'ils ont des questions.

En plus de son programme de soutien continu, Élections Manitoba a amélioré en 2006 son aide aux participants politiques en mettant à jour ses guides financiers selon les modifications présentées en 2006, en organisant mieux son information et en favorisant le langage clair. Nous avons mis à jour les guides relatifs aux personnes et entités suivantes :

- les agents financiers;
- les associations de circonscription;
- les candidats;
- les agents officiels;
- les vérificateurs;
- les candidats à la direction.

De plus, Élections Manitoba a consacré du temps en 2006 à la mise à jour des séances d'information afin de les aligner avec les nouvelles dispositions législatives et de les

préparer pour leur mise en œuvre en 2007, après l'entrée en vigueur des modifications législatives.

Inscription des partis

Conformément à la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, un parti politique peut s'inscrire auprès d'Élections Manitoba. Un parti politique inscrit peut délivrer des reçus officiels aux fins d'impôt pour des contributions et avoir son nom inscrit sur les bulletins de vote à côté de celui des candidats qu'il appuie. Une fois inscrits, le nom et le sigle du parti politique bénéficient de la protection de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Les autres partis politiques ne peuvent pas utiliser le même nom ni le même sigle.

Partis politiques inscrits en 2006

Parti politique	Date d'inscription	Numéro d'inscription	Agent financier	Date de déclaration
PCC-M	30 avril 1999	P-9905	Cheryl Pena	18 mai 2003
PVM	28 août 1999	P-9907	Michael Jack	15 juillet 2006
Libéral	12 déc. 1980	P-8003	Cecilia Connelly	17 mai 2004
PMM	9 mars 1988	P-8808	Don Ives	30 déc. 1993
NPD	17 nov. 1980	P-8001	Wayne Copeland	24 nov. 2003
PC	25 nov. 1980	P-8002	Kenneth Lee	19 avril 2004

Sigles non officiels utilisés dans le présent rapport pour désigner les partis politiques inscrits :

PCC-M	Parti Communiste du Canada – Manitoba
PVM	Parti Vert du Manitoba
Libéral	Parti libéral du Manitoba
PMM	Parti manitobain de la marijuana
NPD	Nouveau parti démocratique du Manitoba
PC	Parti progressiste-conservateur du Manitoba

Comparaison par année du nombre de partis politiques inscrits :

Année	N^bre de partis politiques inscrits	Année	N^bre de partis politiques inscrits
1980	3	1994	7
1981	3	1995	4
1982	5	1996	4
1983	5	1997	4
1984	6	1998	4
1985	7	1999	7
1986	7	2000	7
1987	7	2001	7
1988	8	2002	7
1989	8	2003	6
1990	7	2004	6
1991	7	2005	6
1992	7	2006	6
1993	7		

États financiers et rapports annuels des contributions reçues par les partis politiques

Les partis sont tenus de déposer leurs rapports financiers chaque année. (Des rapports distincts sont déposés pour les activités financières au cours d'une élection.)

Les rapports déposés auprès du directeur général des élections contiennent des renseignements publics et peuvent être consultés par n'importe quel particulier.

Des exemplaires des derniers rapports annuels des partis, ainsi que des rapports antérieurs, sont affichés sur le site Web d'Élections Manitoba. Il est également possible de consulter les exemplaires originaux des rapports à Élections Manitoba.

Les rapports financiers annuels de 2005 devaient être déposés au plus tard le 31 mars 2006. Voici les dates de dépôt de ces rapports, pour chacun des partis :

Parti politique	Date limite prorogée (le cas échéant)	Date de dépôt
Parti communiste du Canada - Manitoba		3 mai 2006[1]
Parti Vert du Manitoba	30 avril 2006	18 avril 2006
Parti libéral du Manitoba	21 avril 2006	19 avril 2006
Parti manitobain de la marijuana	18 avril 2006	21 avril 2006[2]
Nouveau parti démocratique du Manitoba		30 mars 2006
Parti progressiste-conservateur du Manitoba		31 mars 2006

[1] États financiers déposés après le délai supplémentaire accordé, mais dans les 30 jours suivant l'avis remis en vertu de l'article 69 de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Les états financiers modifiés ont été déposés ensuite.

[2] Les états financiers modifiés ont été déposés ensuite.

Sommaire des états financiers annuels des partis politiques inscrits (2005)[1]

	NPD	PC	PMM	PVM	CCP-M	Libéral
		en dollars	en dollars	en dollars	en dollars	en dollars
Revenu et dépenses						
Contributions[2]	677 908	441 159	0	3 126	4 699	97 150
Transferts	3 526	2 257	0	0	0	0
Autre revenu	80 117	148 708	0	1 425	0	26 931
Revenu total	761 551	592 124	0	4 551	4 699	124 081
Dépenses	798 663	622 330	18	10 293	4 804	132 052
Excédent (déficit)	(37 112)	(30 206)	(18)	(5 742)	(105)	(7 971)
Actif et passif						
Actif	348 509	221 758	94	1 000	2 168	60 209
Passif	74 970	15 041	343	0	2 970	31 789
Valeur nette (Déficit)	273 539	206 717	(249)	1 000	(802)	28 420

[1] Les états financiers de 2006 seront déposés en 2007 et seront résumés dans le rapport annuel de 2007.
[2] Sont exclues les contributions reçues au cours de la période électorale.

Sommaire des contributions versées aux partis politiques inscrits (2005)[1]

	NPD	PC en dollars	CPC-M en dollars	PMM en dollars	PVM en dollars	Libéral en dollars	Total
250 $ ou plus Valeur total en dollars	474 767	369 320	2 517	0	1 615	69 446	917 665
De 25 $ à 250 $ Valeur total en dollars	287 826	167 680	2 167	0	1 721	62 442	521 836
Moins de 25 $ Valeur total en dollars	27 589	20 512	15	0	849	3 920	52 885
Total de toutes les contributions en dollars	790 182	557 512	4 699	0	4 185	135 808	1 492 386

[1] Comprend toutes les contributions reçues pendant l'année, y compris pendant la période électorale.

Les limites des contributions aux partis politiques inscrits, à leurs associations de circonscription et aux candidats provinciaux sont établies au Manitoba depuis 2001. Seuls les particuliers qui résident normalement au Manitoba peuvent verser des contributions. Les particuliers doivent utiliser les ressources qui leur appartiennent en propre pour faire des contributions, et leurs dons en espèces et en nature seront des contributions. Le total combiné de toutes les contributions faites par un particulier à tous les donataires ne peuvent excéder 3 000 $ par année civile.

Contributions annuelles aux partis politiques

Année visée	NPD en dollars	Libéral en dollars	PC en dollars	Autre	Total
1999	1 959 005	491 194	2 687 564	10 531	5 148 294
2000	1 006 214	923 036	1 286 390	15 724	3 231 364
2001	630 586	92 909	393 674	11 997	1 129 166
2002	752 644	186 806	426 069	8 485	1 374 004
2003	1 309 763	174 730	536 538	24 231	2 045 262
2004	715 532	127 028	547 563	9 849	1 399 972
2005	790 183	135 808	557 512	8 884	1 492 387
2006	862 684	138 985	864 393	12 750	1 878 812
Total	**8 026 611**	**2 270 496**	**7 299 703**	**102 451**	**17 699 261**

Rapports annuels des contributions versées aux associations de circonscription

Les associations de circonscription sont aussi tenues de divulguer leurs activités financières. Leur rapport doit indiquer le nom et l'adresse de tous les donateurs, de même que la valeur globale de leur contribution à l'association de circonscription pour l'année visée. Toute contribution annuelle globale faite à une association de circonscription et s'élevant à 250 $ ou plus est un renseignement d'ordre public. Les rapports indiquant les associations de circonscription ayant eu des activités financières sont affichés sur le site Web d'Élections Manitoba. Il est possible de consulter également des copies papier de ces documents et de tous les autres rapports.

Sommaire des contributions de 250 $ ou plus versées à une association de circonscription (2006)

	Libéral	NPD	PC	PVM
Nombre total des associations de circonscription	57	57	57	1
Nombre de contributions déclarées de 250 $ ou plus	1	3	1	0
Contributions de 250 $ ou plus	1 284 $	2 133 $	329 $	0 $

*La Parti communiste du Canada – Manitoba et le Parti manitobain de la marijuana n'ont pas d'association de circonscription.

Comparaison par année des contributions d'au moins 250 $ déclarées et versées aux associations de circonscription

Année	N^bre d'associations de circonscription	N^bre d'associations de circonscription ayant déclaré des contributions de 250 $ ou plus	Total des contributions de 250 $ ou plus
1986	163	12	27 635 $
1987	161	6	9 152
1988	181	8	23 633
1989	187	2	2 472
1990	176	6	6 807
1991	172	2	925
1992	171	0	0
1993	171	0	0
1994	171	3	1 312
1995	171	1	2 039
1996	171	0	0
1997	171	4	10 536
1998	171	4	5 690
1999	171	8	11 637
2000	171	5	7 323
2001	171	4	1 895
2002	171	5	9 673
2003	171	2	940
2004	171	4	3 555
2005	171	3	2 595
2006	172	5	3 746

Soldes de prêt et déficits des campagnes électorales des candidats

- Un candidat des élections générales de 2003 avait un déficit de campagne ou un solde de prêt impayé au début de 2006. Ce candidat a déclaré que son solde demeurait impayé à la fin de 2006.
- Un candidat des élections partielles de Fort Whyte de 2005 avait un déficit ou un prêt impayé après sa période de campagne électorale. Les soldes impayés de ce candidat ont été éliminés à la fin de 2006.

Programme de crédit d'impôt du Manitoba

La *Loi de l'impôt sur le revenu* du Manitoba prévoit un crédit d'impôt représentant un certain pourcentage de toute contribution admissible versée à un parti politique inscrit ou à un candidat inscrit.

Crédits d'impôt du Manitoba réclamés pour contributions politiques (1982-2005)*

	Particuliers	Entreprises	Total
Année d'imposition	*Déclarés en dollars*	*Déclarés en dollars*	*Crédits en dollars*
1982	293 500	54 200	347 700
1983	429 200	47 300	476 500
1984	520 400	69 000	589 400
1985	642 900	90 100	733 000
1986	863 356	119 598	982 954
1987	476 617	65 708	542 325
1988	1 115 750	136 091	1 251 841
1989	642 722	68 720	711 442
1990	1 019 617	93 542	1 113 159
1991	470 509	54 817	525 326
1992	512 373	38 387	550 760
1993	539 930	87 426	627 356
1994	634 297	91 109	725 406
1995	1 038 872	123 903	1 162 775
1996	558 774	87 700	646 474
1997	560 071	71 617	631 688
1998	553 526	82,243	635 769
1999	1 229 513	116 735	1 346 248
2000	562 901	98 876	661 777
2001	537 700	26 545*	564 245
2002	623 059	6 037*	629 096
2003	1 195 568	2 342*	1 197 910
2004	728 462	0	728 462
2005	792 686	0	792 686
Total des crédits d'impôts réclamés depuis 1982	16 542 303 $	1 631 996 $	18 174 299 $

* À compter du 1er janvier 2001, les contributions des entreprises ne sont pas autorisées en vertu de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Les crédits d'impôt réclamés par les entreprises sont pour des contributions préalables à 2001.

Campagnes visant la désignation d'un chef de parti

Deux partis ont mené des campagnes visant la désignation d'un chef de parti avec des états financiers dus en 2006.

- Le Parti progressiste-conservateur du Manitoba a mené une campagne visant la désignation d'un chef de parti en 2006. Trois candidats à la direction du parti ont déposé des rapports. De ces trois candidats, Hugh McFadyen et Ken Waddell avaient des prêts impayés ou des soldes déficitaires à la fin de 2006.

- Le Parti Vert du Manitoba a mené une campagne visant la désignation d'un chef de parti en 2005 et en 2006. Il n'y avait pas de prêts impayés ni de déficits pour les candidats à la direction de ce parti au cours de ces deux campagnes électorales.

Campagne visant la désignation d'un chef de parti du PC (2006) – Date limite de dépôt : le 31 juillet 2006

Nom du candidat	Date de dépôt du rapport	Date prorogée
McFadyen, Hugh	28 juillet 2006	—
Schuler, Ron	21 août 2006	18 août 2006
Waddell, Ken	11 août 2006	14 août 2006

Campagne visant la désignation d'un chef de parti du PVM (2005) – Date limite de dépôt : le 20 février 2005

Nom du candidat	Date du dépôt du rapport	Date prorogée
Nelson, Holly	17 février 2006	—

États financiers des candidats à la direction du Parti progressiste-conservateur du Manitoba - 2006

	Hugh McFadyen	Ron Schuler	Ken Waddell
Actif et passif			
Actif	13 731	431	1 842
Passif	92 642	23 784	12 168
Excédent (déficit)	(78 911)	(24 354)	(10 326)
Revenu			
Contributions	121 858	47 860	17 515
Autre	10 000	0	0
Total	131 858	47 860	17 515
Dépenses	210 769	72 214	27 841
Excédent (déficit)	(78 911)	(24 354)	(10 326)

États financiers du candidat à la direction du Parti Vert du Manitoba (2005)*

	Holly Nelson
Actif et passif	
Actif	1
Passif	0
Excédent (déficit)	1
Revenu	
Contributions	40
Autre	0
Total	40
Dépenses	39
Excédent (déficit)	1

* Les états financiers du candidate à la direction du Parti Vert du Manitoba pour 2006 ont était échéancier le 19 février, 2007.

Perspectives d'avenir

La 39e Élection générale offrira la première occasion d'appliquer les changements entraînés par les modifications législatives de 2006. Nos nouvelles stratégies et nos nouveaux processus, tout comme notre matériel de formation révisé, seront présentés à tous les intervenants. Comme ces modifications visaient à améliorer la participation, nous avons hâte de les mettre en œuvre et de voir les résultats.

La préparation de l'élection générale se poursuivra en 2007, tandis que nous mettrons la dernière main au matériel de recrutement et à la documentation électorale. La Direction des activités électorales et la Direction des finances continueront par ailleurs à préparer des sessions d'information et de formation pour le personnel électoral et les intervenants politiques.

La façon dont la 39e Élection générale se sera tenue et les rapports financiers des intervenants politiques feront l'objet du rapport annuel de 2007.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Manitoba est censée se réunir en 2008 pour procéder à son examen décennal des limites des circonscriptions. Les modifications adoptées en 2006 ont fait passer le nombre des membres de la Commission de trois à cinq. Elle est aussi censée préparer le début de ses travaux en 2007.

Recommandations :

LOI ÉLECTORALE

Les recommandations pour modifier la *Loi électorale* qui découlent de la tenue de la 39e élection générale seront publiées dans le *Rapport annuel* de 2007.

LA LOI SUR LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Les recommandations suivantes sont reprises du *Rapport annuel* de 2005. Les recommandations pour modifier la *Loi sur le financement des campagnes électorales* qui découlent de la tenue de la 39e élection générale seront publiées dans le *Rapport annuel* de 2007.

1. Langage clair
[Aucune référence dans la *Loi sur le financement des campagnes électorales*]

Recommandation : Que la *Loi sur le financement des campagnes électorales* soit récrite en langage clair et non discriminatoire.

Contexte : La *Loi sur le financement des campagnes électorales* est une loi très importante, et il est donc essentiel que les candidats, les membres du personnel électoral et les membres du public puissent la comprendre. Beaucoup de bénévoles consultent régulièrement la *Loi sur le financement des campagnes électorales* pour aider les candidats, les partis politiques et les associations de circonscription à respecter les exigences de la *Loi*. Au cours de la réunion du 2 mai 2006 du Comité permanent des affaires législatives, le premier ministre du Manitoba a proposé qu'on procède à une réécriture en langage clair de la *Loi sur le financement des campagnes électorales* après la prochaine élection générale.

Une réécriture en langage clair permettrait de simplifier et d'améliorer les processus que contient la présente *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Elle permettrait également d'harmoniser les dispositions électorales manitobaines avec les pratiques exemplaires adoptées par les autorités électorales des autres provinces et territoires canadiens et profiteraient aux personnes qui ont des difficultés à lire. Les principes du langage clair ont été appliqués à des articles amendés de la *Loi sur le financement des campagnes électorales*. Toutefois, de nombreux articles sont encore trop complexes et verbeux. Il est donc recommandé d'appliquer à la *Loi sur le financement des campagnes électorales* une réécriture en langage clair semblable à celle dont la *Loi électorale* a fait l'objet.

AUTRES LOIS CONNEXES AU DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Les recommandations suivantes sont reprises du *Rapport annuel* de 2005.

1. Règlements relatifs à la tenue de référendums

Recommandation : Que l'on élabore une loi référendaire qui régirait le déroulement administratif des référendums et contiendrait des dispositions relatives au financement des campagnes électorales.

Contexte : Au cours de la réunion du 2 mai 2006 du Comité permanent des affaires législatives, le premier ministre du Manitoba a proposé la création d'une loi référendaire après la prochaine élection générale. À l'heure actuelle, trois lois manitobaines exigent la tenue d'un référendum dans certaines circonstances. Il s'agit des lois suivantes :

1. *Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et l'obligation de rendre compte aux contribuables* (« *Loi sur l'équilibre budgétaire* »);
2. *Loi sur l'Hydro-Manitoba*;
3. *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba.*

Ces trois lois chargent le directeur général des élections de tenir et de diriger le référendum de la même façon que sont tenues les élections en vertu de la *Loi électorale*, en faisant les adaptations nécessaires au référendum.

Un grand nombre de dispositions de la *Loi électorale* peuvent facilement être adaptées à une situation de référendum. Certaines ne le sont toutefois pas.

Une loi ou un règlement devrait aborder les questions suivantes :

- Comment et à quel moment précis la question référendaire doit-elle être formulée?
- Quelle doit être la durée de la période référendaire étant donné l'absence de période de mise en candidature?
- Des comités référendaires seront-ils mis en place? Comment les comités référendaires seront-ils établis, enregistrés ou réglementés? Seront-ils autorisés à nommer des représentants de candidat qui se présenteront aux bureaux de scrutin?
- Des règlements particuliers s'appliqueront-ils au dépouillement judiciaire d'un référendum?
- Qui sera autorisé à demander un dépouillement judiciaire?
- Un référendum et une élection peuvent-ils se dérouler en même temps?
- Le même tarif des honoraires du personnel électoral s'applique-t-il?
- Y aura-t-il des infractions « référendaires? »

Les lois prévoient également l'inclusion de la question du financement des campagnes électorales dans une loi ou dans des règlements référendaires. Au cours des élections générales, des dispositions relatives au financement des campagnes électorales

Background: Over the past few elections, Elections Manitoba has received suggestions that a set date for elections should be implemented.

The representatives of two registered political parties brought forward similar suggestions during past meetings of the ad hoc committee on *The Elections Act*.

Approximately half of Canada's electoral jurisdictions, including Canada, now have fixed dates for their general elections. Many jurisdictions adopted this change after 2005.

Jurisdictions With Fixed Election Dates

Jurisdiction	Scheduled Day	Next Scheduled Election
Canada	Third Monday in October	October 19, 2009
Newfoundland and Labrador	Second Tuesday in October	October 11, 2011
Prince Edward Island	Second Monday in May	May 9, 2011
New Brunswick	Fourth Monday in September	September 27, 2010
Northwest Territories	First Monday in October	October 3, 2011
Ontario	First Thursday in October	October. 6, 2011
British Columbia	Second Tuesday in May	May 12, 2009

As of this writing, other jurisdictions did not have fixed-date elections.

s'appliquent aux candidats et aux partis politiques. Les référendums devraient comprendre des dispositions semblables pour les groupes et les particuliers qui y participent (c.-à-d., les comités référendaires).

2. *Loi sur l'Assemblée législative*

Recommandation : La question suivante n'ait visée ni par la *Loi électorale* ni par la *Loi sur le financement des campagnes électorales,* mais par la *Loi sur l'Assemblée législative.* Néanmoins, elle a une incidence directe sur le processus électoral. À l'heure actuelle, elle fait l'objet d'un examen par l'Assemblée législative.

Contexte : Au cours des élections qui ont eu lieu ces dernières années, Élections Manitoba a reçu des suggestions à l'effet qu'il serait bon d'établir une date fixe pour la tenue des élections.

Les représentants de deux partis politiques inscrits ont également fait des suggestions dans ce sens au cours de réunions antérieures du comité spécial chargé de la *Loi électorale.*

Environ la moitié des autorités électorales du Canada, y compris le gouvernement fédéral, ont maintenant des dates fixes pour la tenue de leurs élections générales. Beaucoup ont adopté un changement en ce sens après 2005.

Autorités électorales ayant des dates d'élection fixes

Autorités électorales	Dates fixes	Prochaine élection prévue
Canada	Troisième lundi d'octobre	le 19 octobre 2009
Terre-Neuve et Labrador	Deuxième mardi d'octobre	le 11 octobre 2011
Île-du-Prince-Édouard	Deuxième lundi de mai	le 9 mai 2011
Nouveau-Brunswick	Quatrième lundi de septembre	le 27 septembre 2010
Territoires du Nord-Ouest	Premier lundi d'octobre	le 3 octobre 2011
Ontario	Premier jeudi d'octobre	le 6 octobre 2011
Colombie-Britannique	Deuxième mardi de mai	le 12 mai 2009

Au moment de mettre sous presse, les autres provinces et territoires n'avaient pas de date d'élection fixe.